

Dans certains cas, cependant, la mission peut s'en occuper, sur une base de partage des frais. Vous trouverez plus de renseignements sur cette troisième option au site intranet Horizons.

Le partage des coûts exige normalement qu'un accord formel soit signé entre la mission et l'entreprise canadienne qui demande le service. Lorsqu'il s'agit de l'achat de documents d'appel d'offres, vous pouvez toutefois aviser l'entreprise du coût total (en dollars canadiens, en y incluant les frais de messagerie) par courrier électronique ou par télécopie. Il existe aussi un formulaire de paiement par carte de crédit que vous pouvez joindre à l'envoi. C'est la façon la plus efficace de procéder lorsque le client souhaite payer par carte de crédit.

Si le client ne paie pas par carte de crédit, il faut suivre les étapes suivantes. L'entreprise canadienne peut régler en espèces, par chèque ou par traite bancaire et adresser son paiement soit à la mission soit à la Division des services financiers, SMFR, MAECI, 125, promenade Sussex, Ottawa, K1A 0G2; télécopieur : 613-995-0725. Une fois que SMFR a reçu les sommes nécessaires, un engagement est effectué et on vous fait savoir que les fonds sont disponibles, en vous indiquant en même temps le codage financier. Les fonds peuvent ensuite être utilisés pour l'achat des documents de soumission et de services de messagerie en vue de les acheminer directement à l'entreprise canadienne.

Les entreprises veulent que la mission effectue les réservations d'hôtel pour pouvoir obtenir un meilleur taux. Y a-t-il une pratique exemplaire ?

Effectuer des réservations d'hôtel pour les clients mine nos ressources, qui sont limitées. C'est la raison pour laquelle nous n'offrons pas ce service. Cependant, les clients sont heureux lorsque la mission leur recommande des endroits où loger dans



les principales villes de leur territoire. Si vous avez déjà négocié des rabais sur l'hébergement à l'intention des gens d'affaires en visite, informez-en vos clients, fournissez leur les modalités ainsi que la liste des hôtels en question, et affichez le tout sur votre page Web. Nous vous recommandons de suivre la pratique exemplaire décrite sur le site Intranet Horizons.

Nouveautés sur Horizons

- La nouvelle signature du SDC pour vos documents et présentations
- Aide et conseils pour l'utilisation des éléments visuels du SDC
- Nouvelle liste de pays couverts par EAT
- L'Entente relative aux missions d'affaires